

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47), le Service Patrimoine du Département de Lot-et-Garonne, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Lot-et-Garonne (DRAC- STAP) et la Fondation du Patrimoine (FDP) unissent leurs compétences et mobilisent des aides financières **en faveur de la protection, de la sauvegarde du patrimoine, des paysages et des savoir-faire traditionnels.**

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental. Ses missions de conseils, de formation, d'information-sensibilisation lui permettent de s'adresser à un large public (élu, professionnels du cadre de vie, particuliers). Dans le domaine de la protection et la valorisation du patrimoine, il travaille en collaboration avec le Conseil départemental, le STAP et la Fondation du Patrimoine.

Tél. : 05 53 48 46 70

Courriel : secretariat@caue47.com

Site : www.caue47.com

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Lot-et-Garonne (STAP 47) est un service de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Ministère de la Culture et de la Communication, placé sous l'autorité du Préfet. Il assure des missions de surveillance, de conseil et de contrôle, dans le domaine des monuments historiques et de leurs abords et des espaces protégés. Son expertise est sollicitée dans les actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti. Il est consulté dans la mise en œuvre des politiques publiques concernant l'urbanisme, le paysage, l'environnement.

Tél. : 05 53 47 08 42

Courriel : christian.airiau@culture.gouv.fr

Sites : aquitaine.culture.gouv.fr

www.lot-et-garonne.gouv.fr

Le Département de Lot-et-Garonne œuvre de manière très active pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Différents régimes d'aide permettent ainsi de soutenir les porteurs de projets publics ou privés dans leur volonté de conserver et de restaurer le patrimoine bâti et mobilier, qu'il soit protégé ou non au titre des Monuments historiques. Le Département accompagne également des animations destinées à valoriser les richesses architecturales présentes sur le territoire.

Tél. : 05 53 69 41 38

Courriel : sophie.bodenan@lotetgaronne.fr

Site : www.lotetgaronne.fr

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel. Il s'agit également de promouvoir les savoir-faire traditionnels. Ce patrimoine de proximité, porteur de mémoire et d'histoire, est à la charge de tous. La délégation départementale de Lot et Garonne, représentée par Jean-Jacques Carle, apporte son soutien au montage de dossiers de souscription populaire, de mécénat et de convention de label fiscal.

Courriel : secretariat@caue47.com

Site : www.fondation-patrimoine.org

SAMEDI 20 JUIN 2015
CIRCUIT DÉCOUVERTE
PATRIMOINE DE PAYS
ENTRE AGENAIS ET ALBRET
LOT-ET-GARONNE

JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS ET DES MOULINS

LE MOYEN ÂGE
ENCORE PRÉSENT

Maison médiévale à Sérignac-sur-Garonne



LOT-ET-GARONNE
Le Département
www.lotetgaronne.fr



FONDATION



DU PATRIMOINE

caue 47

GENÈSE DU PROJET / Le projet de la restauration médiévale est évoqué courant 2014. Le bâtiment présente des fissures importantes, inquiétantes qui menacent l'édifice. L'habitat est précarisé.

PORTEUR DU PROJET / Mme GAVAZZI qui habite la maison

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI / La maison, datant probablement du XVI^e siècle est située dans la partie nord de la bastide, dans une rue qui a conservé ses couverts, à quelques pas de l'église. La façade, rue Sérénus, enduite au ciment après-guerre, présente d'importantes dégradations ; plusieurs sondages réalisés permettent de visualiser les pièces de bois des colombages dont la majeure partie pourra être conservée en place. Un avant-solier masqué par l'enduit a été partiellement dégagé.

NATURE DES TRAVAUX À RÉALISER / La restauration de l'immeuble nécessitera le recours à un homme de l'art ; en effet, la restitution de la façade engage la responsabilité de la propriétaire et nécessitera l'intervention de plusieurs corps de métiers à coordonner : charpentier, zingueur, maçon... pour l'extérieur. À l'intérieur, les reprises seront nécessaires : plâtre, peinture, sol, électricité...

DATE ENVISAGÉE DES TRAVAUX / 2015-2016

AIDES FINANCIÈRES ENVISAGÉES / Cette restauration pourrait bénéficier du soutien du Conseil départemental de Lot-et-Garonne au titre du régime d'aide en faveur de la conservation et de la restauration du patrimoine non protégé (PNP) et d'un label fiscal de la Fondation du Patrimoine.

GLOSSAIRE /

colombage : ossature constituée de pans de bois

avant-solier : poutre de soutien d'étage en saillie

